

**Décision n° 2020/12-03**  
**relatif à l'accréditation de**  
**l'École supérieure angevine d'informatique et de productique**  
**à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

**Établissement et École**

École supérieure angevine d'informatique et de productique  
Établissement privé labellisé EESPIG  
Nom d'usage : ESAIP  
Académie : Nantes  
Site de l'école : Saint-Barthélemy d'Anjou, Aix-en-Provence

**Données certifiées**

*Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la fiche des données certifiées par l'École mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>*

**Suivi des accréditations précédentes**

Décision n° 2014/06 -02 et Décision n° 2018/10-04

**Objet de la demande d'accréditation**

**Catégorie PE** : Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique **spécialité Sécurité et prévention des risques** en formation initiale sous statut d'étudiant sur les sites de Saint-Barthélemy d'Anjou et d'Aix-en-Provence  
**Catégorie PE** : Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique **spécialité Sécurité et prévention des risques** en formation initiale sous statut d'apprenti, en partenariat avec l'ITII de Pays de Loire sur le site de Saint-Barthélemy d'Anjou  
**Catégorie PE** : Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique **spécialité Sécurité et prévention des risques** en formation continue, en partenariat avec l'ITII de Pays de Loire sur le site de Saint-Barthélemy d'Anjou  
**Catégorie PE** : Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique **spécialité Informatique et Réseaux** en formation initiale sous statut étudiant sur le site de Saint-Barthélemy d'Anjou  
**Catégorie PE** : Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique **spécialité Informatique et Réseaux** en formation initiale sous statut d'apprenti, en partenariat avec l'ITII de Pays de Loire sur le site de Saint-Barthélemy d'Anjou  
**Catégorie PE** : Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique **spécialité Informatique et Réseaux** en formation continue, en partenariat avec l'ITII de Pays de Loire sur le site de Saint-Barthélemy d'Anjou  
**Catégorie NS** : Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique **spécialité Informatique et Réseaux** et formation initiale sous statut d'étudiant sur le site d'Aix-en-Provence

- Vu la demande présentée par l'École supérieure angevine d'informatique et de productique ;
  - Vu le rapport établi par Joël MOREAU (rapporteur principal), Hervé DEVRED (co-rapporteur et membre de la CTI), Siegfried ROUVRAIS (expert auprès de la CTI), Jacques BERSIER (expert international auprès de la CTI) et Victor INSA (expert élève-ingénieur auprès de la CTI) ;
- présenté en séance plénière de la CTI le 15 décembre 2020.

## Il a été adopté les décisions suivantes :

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation.

### Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique <b>spécialité Informatique et Réseaux</b> sur le site de Saint-Barthélemy d'Anjou	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-26	maximale
Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique <b>spécialité Informatique et Réseaux</b> en partenariat avec l'ITII de Pays de Loire sur le site de Saint-Barthélemy d'Anjou	Formation initiale sous statut apprenti	2021	2025-26	maximale
Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique <b>spécialité Informatique et Réseaux</b> en partenariat avec l'ITII de Pays de Loire sur le site de Saint-Barthélemy d'Anjou	Formation continue	2021	2025-26	maximale
Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique <b>spécialité Gestion des risques et environnement</b> <i>anciennement Sécurité et prévention des risques</i> sur le site de Saint-Barthélemy d'Anjou et Aix-en-Provence	Formation initiale sous statut étudiant	2021	2025-26	maximale
Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique <b>spécialité Gestion des risques et environnement</b> <i>Anciennement Sécurité et prévention des risques</i> en partenariat avec l'ITII de Pays de Loire sur le site de Saint-Barthélemy d'Anjou	Formation initiale sous statut d'apprenti	2021	2025-26	maximale

Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique <b>spécialité Gestion des risques et environnement</b> <i>Anciennement Sécurité et prévention des risques</i> en partenariat avec l'ITII de Pays de Loire  sur le site de Saint-Barthélemy d'Anjou	Formation continue	2021	2025-26	maximale
---	--------------------	------	---------	----------

Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique <b>spécialité Informatique et Réseaux</b>  sur le site d'Aix-en-Provence	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2023-2024	Restreinte

L'école établira **un rapport de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2023**, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI exclusivement sous format numérique à l'adresse suivante : greffe-cti@education.gouv.fr.

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

#### **Pour l'École**

- Finaliser la démarche qualité et nommer un responsable ;
- Mettre en place un observatoire des carrières et des métiers ;
- Développer la recherche en lien avec les sites ;
- Développer les ressources humaines pour la formation et la recherche ;
- Aider au développement du réseau alumni ;
- Étendre l'engagement en matière de développement durable et éthique aux impacts spécifiques des TICE sur la société et les citoyens ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Veiller à renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

#### **Pour les formations initiales sous statut d'apprenti**

- Mettre à jour le règlement des études concernant les exigences en termes de durée minimale de mobilité internationale sortante, à savoir au minimum 3 mois (12 semaines) réalisés en entreprise pour la formation sous statut d'apprenti, hors césure et renforcer le suivi pédagogique des apprentis ;
- Attribuer un minimum de 60 crédits ECTS à la formation et aux compétences développées au sein de l'entreprise en conformité avec R&O.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, niveau **master**, est attribué aux diplômés suivants :

Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique spécialité Informatique et Réseaux	2021	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'École supérieure angevine d'informatique et de productique spécialité Gestion des risques et environnement	2021	2025-2026

Délibéré en séance plénière à Paris, le 15 décembre 2020

Approuvé en séance plénière à Paris, le 19 janvier 2021

Mesdames et Messieurs Jean-Louis ALLARD, Olivier AMMANN, Isabelle AVENAS-PAYAN, Pascal BIDAN, Patrick BOUVIER, Nathalie CAYOT, Élisabeth CRÉPON, Anne de CAGNY, Françoise DELPECH, Hervé DEVRED, Didier ERASME, Agnès FABRE, Marie-Annick GALLAND, Hélène GRIMAULT-DUC, Jean-Yves KOCH, Élisabeth LAVIGNE, Marie-Véronique LE LANN, Marie-Madeleine LE MARC, Fernando LEAL-CALDERON, Fabrice LOSSON, Patrick OBERTELLI, Xavier OLAGNE, Bernard PINEAUX, Serge PRAVOSSOUDOVITCH, Véronique RAIMBAULT et Sonia WANNER.

Le rapporteur principal  
Joël Moreau



Le secrétaire-greffier



La Présidente  
Élisabeth Crépon

